



Conseil municipal **du mercredi 29 avril 2026 à 19h00** **PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 24 avril 2026, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Fleury, Maire.

Présents : Mesdames Vanessa BAPST, Gaëlle BODET, Amandine GAESSLER, Edith LACHAT, Marie-Pierre MAILLOT, Amandine PLUMON et Messieurs Jean-Louis FLEURY, Jean-François POIVRE, Denis VURPILLOT et Emmanuel CHAMAGNE.

Absent excusé : Monsieur Serge CONTINI

Formant la majorité des membres en exercice.

Présente extérieure : Madame Céline VETTORAZZO, secrétaire de mairie remplaçante.

Le Maire ayant ouvert la séance et procédé à l'appel nominal, le secrétaire de séance est désigné, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, en la personne de Monsieur Denis VURPILLOT.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 1er avril 2026, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. Vote du compte financier unique (CFU):

Le compte financier unique remplace le 2 autres comptes antérieurs (administratif et de gestion).

Résultat de l'exercice 2025 :

- Excédent de fonctionnement de 129 567 €

- Déficit en investissement de 25 026€

L'excédent de fonctionnement permet de couvrir ce déficit d'investissement.

Après présentation et discussion, le CFU est adopté par les membres du conseil municipal à l'unanimité.

2. Taux d'imposition locale :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir inchangés les taux d'imposition communaux, tant pour le foncier bâti que pour le foncier non bâti.

Le taux d'imposition du foncier bâti de Montboudon se situe dans la moyenne des communes du département.

Il est précisé que toute évolution éventuelle de la fiscalité relèvera des autres niveaux de collectivités ou de l'État.

3. Attribution de subventions :

Les propositions de subventions aux associations sont les suivantes :

- Sports et Loisirs : 1500€
- Coopérative scolaire : 300€
- La Familiale, MS90, ACCA et AMP : 100€.

Pour 2027, une demande de participation à des activités de la commune sera demandée en retour aux associations.

Les propositions sont adoptées avec 10 votes pour et une abstention.

4. Budget 2026 :

A noter : Il est désormais possible d'élaborer un budget en suréquilibre, présentant un niveau de recettes supérieur aux dépenses. Toutefois, le conseil municipal exprime sa préférence pour un budget équilibré.

Monsieur le Maire précise que le budget 2026 est établi sur la base des dépenses et recettes prévisionnelles, intégrant à la fois les opérations en cours et les besoins de fonctionnement courant de la commune.

L'exercice 2026 permettra également de préparer et d'envisager les projets à inscrire au titre de l'année 2027.

Un tableau récapitulatif est annexé au présent compte rendu.

En section d'investissement, les dépenses et recettes sont arrêtées à un montant de 144 500 €, incluant le report du déficit 2025 de 25 026 €.

En section de fonctionnement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 412 000 €, dont un excédent reporté de 129 567 €.

Le budget proposé est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

5. Informations et questions diverses :

- La médiathèque fera l'objet d'une réflexion pour être dynamisée et proposer des services aux habitants. Cette médiathèque est gratuite pour les montboutonnais. Un appel aux volontaires de la commune sera lancé pour faire correspondre l'ouverture de ce service en rapport avec les demandes.
- Un bulletin municipal d'information sera édité d'ici l'été. Un rythme semestriel pourrait être maintenu. Chaque membre du conseil est invité à donner ses propositions.
- Les conseillers auront à choisir des postes de responsabilité pour administrer les différents bâtiments.
- Commission des impôts directs (CCID), une circulaire précise la répartition des membres à prévoir.
- Marché du terroir, organisé par la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST), le vendredi 26 juin à 18h vers la salle du Plateau : un cahier des charges a été communiqué aux communes accueillantes.
- Le prochain conseil municipal est prévu le 26 mai à 20h.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,

Jean-Louis Fleury



INVESTISSEMENT 2026

DEPENSES		RECETTES	
cautions	1 000.00 €	cautions	1 000.00 €
remboursement emprunt	8 770.00 €	FCTVA	8 773.40 €
		TAXE AMENAGEMENT	1 500.00 €
Forêts (programme travaux ONF)	2 500.00 €	Subvention département (cour)	7 000.00 €
Cour Ecole	47 000.00 €	Subvention (DETR)	16 400.00 €
Barrière Ecole	10 000.00 €	CCST	7 800.00 €
Signaux Girod	1 500.00 €		
Alarme Salle du Plateau	2 000.00 €		
Poteau Incendie	6 000.00 €	Emprunt	
Caniveaux rue de la Fontaine	15 000.00 €		
Terrains	25 703.40 €		
		1068 Excédent	25 026.60 €
Déficit Invest reporté 001	25 026.60 €	article 021 (virement section fonctionnement)	77 000.00 €
TOTAL DEPENSES INV.	144 500.00 €	TOTAL RECETTES INV.	144 500.00 €

FONCTIONNEMENT 2026

	prévision 2025	réalisé 2025	prévision 2026
DEPENSES			
11. charges générales	147 141.79 €	87 782.46 €	124 300.00 €
12. charges de personnel	132 300.00 €	119 024.81 €	155 500.00 €
14. reversements	2 739.00 €	2 096.00 €	3 000.00 €
65. autres charges gestion courante	64 940.00 €	33 313.44 €	50 900.00 €
66. charges financières	2 300.00 €	3 207.97 €	300.00 €
68. Dotations aux amorti. Dépré.	1 300.00 €	- €	- €
67. charges exceptionnelles	500.00 €	220.40 €	1 000.00 €
SOUS TOTAL (dépenses réelles de fonctionnement)	351 220.79 €	245 645.08 €	335 000.00 €
22. dépenses imprévues	- €	- €	- €
23. virement à l'investissement	36 046.00 €		77 000.00 €
42. opérations entre sections		- €	
SOUS TOTAL (dépenses d'ordre de fonctionnement)	36 046.00 €	- €	77 000.00 €
TOTAL GENERAL	387 266.79 €	245 645.08 €	412 000.00 €

	prévision 2025	réalisé 2025	prévision 2026
RECETTES			
13. atténuation de charges	5 501.00 €	8 357.06 €	9 507.85 €
70. produit des services	47 717.00 €	44 258.16 €	35 200.00 €
73. impôts et taxes			8 000.00 €
731. Fiscalité locale	146 835.00 €	153 196.75 €	143 625.00 €
74. dotations participations	58 865.00 €	65 765.36 €	60 100.00 €
75. autres produits gestion courante	28 000.00 €	28 166.68 €	25 500.00 €
76/77. Produits financiers et exceptionnels	- €	146.03 €	500.00 €
SOUS TOTAL (recettes réelles de fonctionnement)	286 918.00 €	299 890.04 €	282 432.85 €
002. excédent reporté	100 348.79 €		129 567.15 €
TOTAL GENERAL	387 266.79 €	299 890.04 €	412 000.00 €